

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE PERRIGNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	14	14

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux juin à 19 h 30,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
18 juin 2026
Date de publication

Etaient présents : M. CHANUT Emmanuel, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, M. VIGNOL Stéphane, Mme DESBARRES Armelle, Mme DILON Catherine, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric, Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELENAT Pascal, M. ÉDERLÉ Philippe, M. CUNAULT Jean-Baptiste, M. LÉCOLLE Richard, Mme VERZEAUX Mélanie, M. PANTALÉON Romain.

Absente : Mme ADAM Brigitte

Secrétaire de séance : M. Philippe ÉDERLÉ

☆☆☆

CM-2026/26 – TARIFS TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

Par délibération du 09 juin 2010, le conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire. Les dispositions fiscales en matière de TLPE sont intégrées aux articles L.454-39 et suivants du Code des Impôts sur les Biens et Services (CIBS). Les dispositions non fiscales de la TLPE demeurent aux articles L.2333-6 et suivants du CGCT.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un maintien ou une actualisation des tarifs, lesquels seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2027.

En effet, chaque année avant le 1^{er} juillet, le conseil municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune. L'article L.454-58 du CIBS précise que les tarifs normaux et maximaux de la taxe sont indexés sur l'inflation dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

Pour 2025, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France est de + 0,9% (source INSEE).

L'arrêté du 09 mars 2026 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la TLPE a été publié le 18 mars 2026 et précise le barème tarifaire applicable pour l'année 2027.

Les tarifs maximaux s'élèvent pour la TLPE 2027, pour les communes de moins de 50 000 habitants à :

Supports publicitaires et préenseignes			Enseignes	
	Procédé non numérique	Procédé numérique		
Superficie ≤ 50 m ²	19,10 €	57,20 €	Superficie ≤ 7 m ²	19,10 €
			Superficie > 7 m ² et ≤ 12 m ²	19,10 €
Superficie > 50 m ²	38,10 €	114,30 €	Superficie > 12 m ² et ≤ 50 m ²	38,10 €
			Superficie > 50 m ²	76,30 €

Pour rappel, les tarifs actuels appliqués à PERRIGNY sont les suivants :

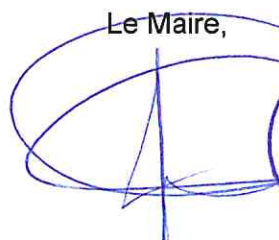
Supports publicitaires et préenseignes			Enseignes	
	Procédé non numérique	Procédé numérique		
Superficie ≤ 50 m ²	15,42 €	46,26 €	Superficie ≤ 7 m ²	0 €
			Superficie > 7 m ² et ≤ 12 m ²	15,42 €
Superficie > 50 m ²	30,84 €	92,52 €	Superficie > 12 m ² et ≤ 50 m ²	30,84 €
			Superficie > 50 m ²	61,68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs relatifs à la TLPE tels que définis ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

E. CHANUT

Le secrétaire de séance,



P.ÉDERLÉ